SOCIETÀ SERVIZI SOCIOSANITARI VAL SERIANA a.r.l.



BIENVENUS, BIENVENUES

DANS NOTRE PAYS ET DANS NOTRE ÉCOLE

Tout d'abord nous disons bienvenus en Italie et dans l'école italienne à vous et à vos fis.

Ce petit cahier nous donne l'occasion de vous saluer et de vous donner quelques renseignements à propos de l'organisation de notre école.

Vous pouvez inscrire immédiatement vos fis à l'école, même si l'année scolaire est déjà commencée.

Tous les enfants ont le droit de fréquenter l'école même s'ils ne sont pas en règle avec les normes qui regardent le permis de séjour.

(ONU, Convention Internationale sur les droits de l'enfance, Art. 28)

COMBIEN D'ANNÉES À L'ÉCOLE

ÉCOLE MATERNELLE (ASILO)

- Elle a une durée de 3 années:
- Elle n'est pas obligatoire mais la fréquence de la dernière année est vivement conseillée pour faciliter l'intégration de l'élève à l'école primaire;
- On peut inscrire les enfants qui vont avoir 3 ans le 31 de décembre de l'année scolaire en cours;
- Chaque école a l'autonomie de décider si permettre ou non la fréquence, depuis le début de l'année, aux enfants qui vont avoir 3 ans le 31 de janvier;
- Il faut payer pour le service de la cantine et du minibus;
- À coté des frais pour la cantine et le minibus, des écoles demandent aussi une cotisation fixe par mois;

AVANT L'INSCRIPTION : des écoles maternelles organisent des réunions avec les parents des élèves pour expliquer l'organisation de l'école maternelle.

APRÈS L'INSCRIPTION: demandez aux enseignants la liste des choses qui les parents doivent procurer pour l'école.

ÉCOLE PRIMARIE (ELEMENTARE)

- Elle a une durée de 5 ans;
- L'inscription est gratuite;
- La mairie du pays de résidence procure gratuitement les livres nécessaires :
- La famille doit acheter les cahiers, les crayons, les stylos, les couleurs et contribuer aux activités didactiques organisées par l'école.

Demandez aux enseignants la liste des choses qui les parents doivent procurer pour l'école.

AVANT L'INSCRIPTION : des écoles primaires organisent des réunions avec les parents des élèves pour expliquer l'organisation de l'école primaire.

HORAIRE

• Les cours de l'école primaire sont organisés selon un horaire qui peut varier de 29 à 33 heures par semaine.

Au moment de l'inscription a l'école, demandez l'horaire exact au secrétariat.

ÉCOLE SECONDAIRE de premier cycle (MEDIA)

- Elle a une durée de 3 ans et les élèves s'inscrivent après avoir fréquenté l'école primaire;
- L'inscription est gratuite;
- La famille doit acheter les <u>livres</u>, les cahiers, les stylos, les crayons, les couleurs et contribuer aux activité didactiques organisées par l'école.

Demandez aux enseignants la liste des choses qui les parents doivent procurer pour l'école.

• À la fin des 3 années, il y a un examen final d'État.

HORAIRE

• Les cours de l'école secondaire (media) sont organisés selon un horaire qui peut varier de 30 à 34 heures par semaine.

Au moment de l'inscription a l'école, demandez l'horaire exact au secrétariat.

ÉCOLE SECONDAIRE de deuxième cycle (SUPERIORE)

- On peut s'inscrire après avoir réussi l'examen de l'école secondaire de premier cycle (media);
- Les écoles professionnelle ont une durée de 3 ans;
- Les écoles techniques et les lycées ont une durée de 5 ans ;

• Les enseignements, l'horaire scolaire, la liste des livres et du matériel nécessaire dépendent de l'école choisie.

Demandez des renseignements aux professeurs et au secrétariat

• La famille doit payer l'inscription et acheter les livres et le matériel nécessaire.

UNIVERSITÉ

- On peut s'inscrire après avoir réussi l'examen de l'école secondaire de deuxième cycle (superiore);
- Les cours universitaires peuvent avoir une durée de 3 ou 5 années.

LES DOCUMENTS QU'IL FAUT POUR S'INSCRIRE À L'ÉCOLE

- DOCUMENT D'IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE (certificat de naissance, passeport....Les personnes, qui sont en règle avec le permis de séjour, peuvent remplacer un de ces documents par l'auto certification);
- DOCUMENT D'IDENTITÉ D'UN DE DEUX PARENTS;
- CERTIFICAT DE VACCINATIONS (traduit en italien);
- DOCUMENTS DE L'ÉCOLE FREQUENTÉE (si la famille n'a pas ces documents, le parent de l'élève déclare, en se prenant l'entière responsabilité, la classe fréquente par le/la fis/fille dans le pays d'origine).

AU MOMENT DE L'INSCRIPTION, IL FAUT REMPLIR LES FORMULAIRES SUIVANTS:

- Le formulaire pour choisir le cycle de l'école (école maternelle, primaire, secondaire);
- Le formulaire pour choisir l'enseignement de la religion catholique;
- Le formulaire pour s'inscrire au service de cantine, dans le cas ou l'école offre ce service ;

- Le formulaire pour s'inscrire au service de minibus, dans le cas ou il y a ce service;
- Le formulaire pour choisir les cours facultatifs;
- Le formulaire informatif sur la privacy;

COMMENT INSCRIRE LES ENFANT AU SERVICE DE CANTINE

Dans des écoles il y a la cantine. Pour ce service, il faut payer.

La famille peut demander des menus différenciés pour des raisons religieuses ou bien de santé.

Demandez des renseignements auprès du bureau de la mairie.

SI ON HABITE LOINTAIN DE L'ÉCOLE

Si l'élève habite lointain de l'école, la famille peut demander le service de minibus, en payant une cotisation.

Demandez au secrétariat de l'école ou bien au bureau de la mairie pour avoir des renseignements sur les frais et les horaire du service.

ENSEIGNEMENT DE LA RELIGION CATHOLIQUE OU CHOIX D'ACTIVITÉS ALTERNATIVES.

Pendant 1 ou 2 heures par semaine, il est prévu l'enseignement de la religion catholique.

Au moment de l'inscription, le parent de l'élevé doit déclarer s'il/elle veut que son/sa fis/fille:

FRÉQUENTE

NE FRÉQUENTE PAS

ce cours.

Si le parent de l'élève décide que son/sa fis/fille ne fréquente pas le cour de religion catholique, il/elle doit choisir parmi le suivantes alternatives:

- · Activités didactiques ou bien formatives avec l'aide d'un enseignaient
- Entrée différée à l'école ou bien sortie anticipée de l'école

LE CALENDAIRE SCOLAIRE

Normalement l'année scolaire a une durée de 9 mois.

L'école commence au mois de septembre et finit au mois de juin.

Il y a deux périodes de vacances:

- Deux semaines à Noël (normalement entre le 23 de décembre et le 6 de janvier)
- Presque une semaine à Paque (entre mars et avril)

Il y a aussi d'autres jours des vacances distribués pendant l'année.

L'école vous informera tous les années par un avis sur le cahier (diario) de votre fis/fille.

S'il vous plaît, contrôlez toujours le cahier de votre fis/fille. Il est très important!

CE QUE LES ENFANTS APPRENNENT A L'ÉCOLE

(à l'école primaire et secondaire de premier cycle)

ITALIEN	HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
MATHÉMATIQUE	SCIENCES NATURELLES
TECHNOLOGIE ET INFORMATIQUE	SCIENCES SPORTIVES
MUSIQUE	ART
LANGUE ANGLAISE	DEUXIÈME LANGUE ÉTRANGÈRE (français; espagnol;allemand)
RELIGION CATHOLIQUE	COURS FACULTATIFS

SI VOTRE FIS/FILLE NE CONNAÎT PAS LA LANGUE ITALIENNE

Normalement, les écoles organisent des cours de langue italienne pour les élèves qui en ont besoin.

COMMENT ON ESTIME LES RÉSULTATS SCOLAIRES DES ÉLÈVES

L'année scolaire est répartie en deux périodes, qui sont appelées quadrimestres.

Au mois de février et au mois de juin, les enseignants remettent le carnet scolaire aux familles des élèves.

Les parents de l'élève doivent retirer personnellement le carnet scolaire ou bien déléguer une personne adulte à le retirer à leur nom.

L'école vous informera par un avis sur le cahier de votre fis/fille.

LES ASSEMBLÉES ENTRE LES PARENTS DES ÉLÈVES ET LES ENSEIGNANTS

Pendant l'année scolaire, l'école organise des assemblées de classe parmi les parents des élèves et les enseignants.

Ces assemblées sont des occasions très importantes pour:

- Mieux connaître le programme d'étude
- Connaître les parents des autres élèves
- Discuter du groupe formé par les élèves de la classe

Les parents des élèves et les enseignants peuvent travailler ensemble pour l'éducation et une sereine intégration des élèves à l'école.

Au début de l'année scolaire, l'école organise une réunion pour élire le représentant des parents des élèves.

L'école vous informera par un avis sur le cahier de votre fis/fille.

ENTRETIENS INDIVIDUELLES AVEC LES ENSEIGNANTS

Normalement les enseignants communiquent aux parents de l'élève le jour dans le quel ils peuvent les rencontrer pour discuter ensemble, dans une entretien individuelle, des progrès et des difficultés de l'enfant.

Les parents aussi peuvent demander de rencontrer les enseignents pour des entretiens individuelles.

Si vous désirez parler de votre fis/fille, demandez tout de suite une entretien avec les enseignants.

ABSENCES, RETARDES ET SORTIES ANTICIPÉES

Chaque école a ses propre règles qui doivent être respectées par tout le monde: enseignents, parents et élèves.

Parmi ces règles, il y en a quelques unes de très importantes:

- ABSENCES POUR RAISONS DE SANTÉ: toutes les absences doivent être toujours justifiées par les parents avec un avis écrit sur le cahier de l'élève le jour de son retour à l'école
- ABSENCES POUR RAISONS DE FAMILLE: toutes les absences doivent être toujours justifiées par les parents avec un avis écrit sur le cahier de l'élève le jour de son retour à l'école
- RETARDES: Tous les retardes doivent être toujours justifiées personnellement par les parents avec un avis écrit sur le cahier de l'élève

• SORTIE ANTICIPÉE : si l'élève doit sortir avant la fin des cours, il/elle doit être retiré/e par un des parents ou bien par une personne adulte déléguée par la famille de l'élève par un avis écrit.

Si vous déménagez dans une autre ville et/ou décidez d'inscrire votre fis/fille à une autre école, s'il vous plaît, disiez-le au secrétariat de l'école Si vous prévoyez que votre fis/fille ne va pas venir à l'école pour une longue période, s'il vous plaît, disiez-le aux enseignants de classe

COMMUNICATIONS ET AVIS

Pendant l'année l'école vous envoiera des avis qui peuvent regarder:

- Les entretiens individuelles
- La remise du carnet scolaire
- Les assemblées avec les parents des élèves et les enseignantes
- Les sorties didactiques organisées par les enseignants soit en ville que dehors la ville. Des fois, l'école demande aux parents des élèves de contribuer à ces sorites.
- Les sortie d'instruction (gite). Les sorties d'instruction sont organisées par les enseignants soit en ville que dehors la ville. Pour ces sorties l'école demande aux parents des élèves une contribution.
- Autres avis.

Tous les avis doivent être restitués à l'école après que les parents de l'élève les ont lus et signés.

S'il vous plaît, contrôlez toujours dans le cahier de votre fis/fille, s'il y a des avis.

Depuis cette année scolaire, les écoles de la Media Val Seriana utiliseront des avis en deux langues pour faciliter le passage d'informations entre l'écoles et les familles étrangères.

Les avis (exemple : justification d'absence, suspension des cours...) seront écrits soit en italien soit en français.

Nous espérons que ces nouveaux documents peuvent faciliter la communication et le dialogue.

Ce cahier s'inspire aux documents du centre COME de Milan, qui projette des parcours d'accueille et d'éducation interculturelle.